

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

CANTON D'EPINAY SOUS SENART

MAIRIE DE QUINCY-SOUS-SENART

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DE SERVICES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU 6 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois le six mars à dix-huit heures, le Syndicat Intercommunal de Mutualisation de Services, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Boussy-Saint-Antoine,

**OBJET : N° 5**

**Adoption de la  
nomenclature  
budgétaire et comptable  
M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

date de convocation :  
28 février 2023

date d'affichage :  
28 février 2023

Nombre de délégués  
en exercice : 8

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

**Etaient présents les délégués ci-après :**

**BOUSSY-SAINT-ANTOINE**

**MEMBRES TITULAIRES**

M. Romain COLAS, maire  
Mme Christine COTTE, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire  
M. Sébastien CEAUX, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire  
Mme Meriem RAFRAFI, 5<sup>ème</sup> adjointe au maire

**QUINCY-SOUS-SENART**

**MEMBRES TITULAIRES**

Mme Christine GARNIER, maire  
Mme Danielle COUVREUX, 8<sup>ème</sup> adjoint au maire  
M. Fabien FOURNIER, conseiller municipal  
M. Jacky GERARD, 5<sup>ème</sup> adjoint au maire

**Secrétaire de séance : Mme Christine COTTE**

**Objet n°5 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

**VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

**VU** l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

**VU** l'avis favorable du Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Yerres en date du 8 février 2023 annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT** qu'une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

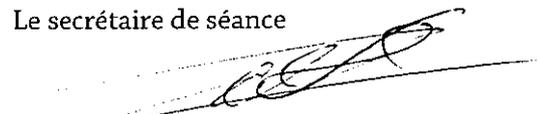
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée nature avec présentation fonctionnelle au 1er janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour son budget principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

 Présidente  
  
Christine GARNIER

Le secrétaire de séance

  
Christine COTTE